

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL595

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 385 par la phrase suivante :

« Les formations continues peuvent être dispensées par différents experts indépendants du ministère de l'intérieur : avocats, magistrats, sociologues, associations, ainsi que professeurs des universités. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formation continue des représentants des forces de l'ordre ne doit pas être uniquement dispensée par des experts du ministère de l'Intérieur. Le groupe écologiste, solidarité et territoires appelle de ses vœux l'ouverture de ces formations aux avocats, magistrats, sociologues, associations et professeurs d'université afin de diversifier l'apprentissage des agents présents sur le terrain qui sont en contact permanent avec la population et de les sensibiliser notamment aux problématiques de la délinquance des mineurs, aux problématiques économiques et sociales des habitants des quartiers défavorisés, et plus généralement aux droits humains et à la criminologie.